





- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

#### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

#### Toxicologie

##### Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.  
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus de 2 fois par an et par culture légumière.  
SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'un an sur deux sur la même parcelle, à raison d'un maximum de 4 applications par an pour la pomme de terre.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**Délai de rentrée**  
48 heures après traitement.

**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Information santé

Premiers secours

Conseils généraux :  
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :  
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au

repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :  
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion :  
Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

#### Transport et Stockage

**Point gélif :** -15°C

**Température maximum :** 40°C

**N°ONU :** 3082

#### Classes de danger

| Danger principal                                | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|---|-------------------|------------------|
| <br>9 - Matières et objets dangereux divers<br> |                   |                  |
|   |                   |                  |

#### Tableau des usages et doses autorisées

| Culture                          | Cibles / Usages       | Doses   | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions Réglementaires (voir légendes) |
|----------------------------------|-----------------------|---------|--|--|--|
| Traitement des parties aériennes |                       |         |  |  |  |
| Potiron                          | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an                                  | 3  | 1a, 5b                                     |
| Laitue plein champ               | Mildiou des composées | 1.6l/ha | 2 trait./an                                  | 14   | 1a, 5b                                     |
| Laitue sous serre                | Mildiou des composées | 1.6l/ha | 2 trait./an                                  | 21   | 1a, 5b                                     |



| Culture<br>Traitement des parties<br>aériennes | Cibles / Usages       | Doses   | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application   | DAR (en<br>jours) ou ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|--|-----------------------|---------|--|--|--|
| Oignon   | Mildiou               | 1.6l/ha | 2 trait./an  | 7  | 1a, 5b   |
| Pomme de terre                                 | Phytophthora, Mildiou | 1.6l/ha | 4 trait./an<br>stade BBCH 20 à BBCH<br>95  | 7  | 1a, 5a   |
| Choux pommés                                   | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an  | 14   | 1a, 5b   |
| Chou de Bruxelles                              | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an  | 14   | 1a, 5b   |
| Brocoli  | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an  | 14   | 1a, 5b   |
| Chou-fleur                                     | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an  | 14   | 1a, 5b   |
| Choux-raves                                    | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an  | 14   | 1a, 5b   |
| Melon  | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an  | 3  | 1a, 5b   |
| Ail  | Mildiou               | 1.6l/ha | 2 trait./an  | 7  | 1a, 5b   |
| Echalote                                       | Mildiou               | 1.6l/ha | 2 trait./an  | 7  | 1a, 5b   |
| Pastèque                                       | Mildiou               | 1.6l/ha | 1 trait./an  | 3  | 1a, 5b   |
| Epinard  | Mildiou               | 1.6l/ha | 2 trait./an<br>intervalle minimum de 10j<br>entre les applications<br>stade BBCH 13 à BBCH<br>51 | 14   | 1a   |

Pour la pomme de terre, respecter un délai de 40 jours entre le dernier traitement avec une préparation à base de propamocarbe et la plantation ou le semis de la culture suivante. Ne pas utiliser les choux traités avec le produit Infinito pour l'alimentation animale. Non autorisé sur choux feuillus  
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :  
<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

#### 1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

#### 5. Eaux souterraines

5a. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'un an sur deux sur la même parcelle, à raison d'un maximum de 4 applications par an.

5b. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus de 2 fois par an et par culture.

#### Traitement

##### Dose(s) préconisée(s)

En pomme de terre la dose recommandée est 1,4l/ha. Cette dose peut être modulée jusqu'à 1.6l/ha, suivant les Bulletins de Santé du Végétal.  
En cultures légumières la dose recommandée est 1,6 l/ha.

##### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

INFINITO s'applique préventivement en fonction des risques de mildiou. Se référer aux Bulletins de Santé du Végétal.

**Pomme de terre :** INFINITO peut s'utiliser pendant toute la période de sensibilité de la culture au mildiou dès le stade 15-20 cm de la pomme de terre à la dose de 1,4l/ha à 1,6l/ha, en préventif, à la cadence de 7 jours. Nombre d'applications: afin d'éviter l'apparition de résistances, veiller à ne pas dépasser 4 applications par saison. Respecter un délai de 7 jours avant la récolte.



**Laitue (ne pas appliquer sur jeunes pousses)** : INFINITO s'utilise dès la reprise de végétation au stade 3 feuilles étaillées. renouveler l'application au bout de 7 à 10 jours suivant l'évolution de la maladie ou avant pommaison pour protéger la fin de cycle. Respecter le DAR de 14 jours en plein champ et 21 jours sous serre.

**Oignon, ail et échalote** : INFINITO s'utilise à partir du grossissement et de l'allongement des feuilles et jusqu'au début de sénescence de celles-ci. Ne pas excéder 7 jours entre deux traitements en cas de risque mildiou important. Respecter le DAR de 7 jours.

**Melon, pastèque et potiron** : INFINITO s'utilise de l'apparition des ébauches florales jusqu'à la maturité du fruit en respectant le DAR de 3 jours. INFINITO pourra être utilisé en particulier à partir du stade nouaison.

**Choux** : INFINITO s'utilise du stade 3 feuilles étaillées jusqu'à la fin de la formation des têtes en respectant le DAR de 14 jours. INFINITO est homologué sur tout type de choux sauf choux feuillus. Ne pas utiliser les choux traités pour l'alimentation animale.

**Epinard** : INFINITO s'utilise en plein champ ou sous abri.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

#### **Classification FRAC**

28 - Action translaminaire et doté de propriétés systémiques par le xylème

43 - Agit sur les protéines de type spectrine, qui assurent la stabilité entre la membrane et le cytosquelette des oomycètes.

#### **Application (matériel, pression)**

INFINITO s'applique avec tous les types d'appareils de pulvérisation foliaire.

Veiller à la qualité de pulvérisation pour obtenir une répartition homogène de la bouillie et assurer une bonne pénétration du produit dans l'ensemble de la masse végétative.

Adapter la quantité de bouillie par hectare au volume de végétation à protéger

#### **Conditions du milieu**

Le comportement d'Infinito est indépendant de la température et de la luminosité. Une fois séché sur le feuillage, l'efficacité d'Infinito n'est plus influencée par la pluviométrie.

#### **Mesures de protections des individus**



| Caractéristiques des EPI  | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : |   |                             |  | PROTECTION DU TRAVAILLEUR              |  |
|---|---|---|-----------------------------|--|--|--|
|   | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT                  | APPLICATION AVEC :  |                             | NETTOYAGE                              |  |  |
|   |   | PULVÉRISATEUR À RAMPE ;<br>PULVÉRISATION VERS LE BAS  | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE |  |  |  |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)<br>ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |   | Réutilisables   | À usage unique*             | À usage unique                         | Réutilisables                          |  |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1   |   | EPI vestimentaire<br>ET<br>EPI partiel  |                             |  | EPI vestimentaire<br>ET<br>EPI partiel |  |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3)  |   |   |                             |  |  |  |
| Caractéristiques des EPI  | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT                  | LANCE SOUS-ABRI / CULTURES BASSES (< 50 cm)<br><br>SANS CONTACT INTENSE<br>AVEC LA VÉGÉTATION |                             | NETTOYAGE                              | PROTECTION DU TRAVAILLEUR              |  |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)<br>ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |   | Réutilisables   | Réutilisables               | Réutilisables                          |  |  |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1   |   | EPI vestimentaire<br>ET<br>EPI partiel  | EPI vestimentaire           | EPI vestimentaire<br>ET<br>EPI partiel |  |  |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3)  |   | OU<br>Type 3 ou 4   |                             |  |  |  |
| BOTTES<br>certifiées EN 13 832-3  |   |   |                             |  |  |  |
| Caractéristiques des EPI  | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT                  | PULVÉRISATEUR À DOS   |                             | NETTOYAGE                              | PROTECTION DU TRAVAILLEUR              |  |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)<br>ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |   | Réutilisables   | Réutilisables               | Réutilisables                          |  |  |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1   |   |   |                             |  |  |  |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>catégorie III type 3 ou 4   |   | Type 4  | Type 4 avec capuche         | Type 4 avec capuche                    |  |  |
| BOTTES<br>certifiées EN 13 832-3  |   |   |                             |  |  |  |

\* En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.



## Mentions légales

Infinito® ☐ 62.5 g/l fluopicolide 625 g/l propamocarbe - chlorhydrate ☐ AMM n°2090136 ☐ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ☐ Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ☐ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ☐ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



☒ ☒ ☒ Attention ☐ ☐ ☐ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ☐ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Février 2022 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)



**Bayer S.A.S.**  
Division Crop Science / Crop Protection  
16 rue Jean-Marie Leclair  
CS 90106  
69266 Lyon Cedex 09  
France  
[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)

**Bayer Service Infos**  
0 800 25 35 45 ▶ Service & appel gratuits